

Distr.

GENERALE

ITTC(XXII)/19
29 mai 1997

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

VINGT-DEUXIEME SESSION
21 - 29 mai 1997
Santa Cruz de la Sierra, Bolivie

DECISION 5 (XXII)

ORGANISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'AIBT DE 1994 TROISIEME PARTIE

DUREE DES SESSIONS DU CONSEIL

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 4(XXI) priant le Directeur exécutif de convoquer un Groupe d'experts chargé d'examiner l'organisation des travaux dans le cadre de l'AIBT de 1994;

Reconnaissant le besoin d'assurer une participation continue et utile des membres et de toutes les parties invitées aux sessions du Conseil et des Comités;

Soulignant le besoin de rationaliser les travaux du Conseil et des Comités afin d'améliorer l'efficacité de l'Organisation, dans le cadre de l'ensemble des efforts entrepris dans de nombreuses organisations internationales;

Réaffirmant la pratique actuelle de tenir deux réunions par an, l'une au siège de l'Organisation;

Décide

1. de fixer la durée des sessions du Conseil et des Comités à six jours ouvrables commençant le lundi et se terminant le samedi, à compter de la vingt-troisième session du Conseil à Yokohama en 1997;
2. en principe, de réexaminer à la vingt-neuvième session du Conseil la décision de tenir les sessions du Conseil pendant une période de six jours;
3. de prier le Directeur exécutif de programmer des sessions des Comités non simultanées chaque fois que possible et de diffuser un programme provisoire aux agents de contact officiels des membres, au plus tard deux semaines avant les sessions du Conseil.

* * *